

AUDITEUR

Experts-Comptables et commissaires aux comptes

L'auditeur analyse et contrôle, le contrôle interne des entités (séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le payeur), ainsi que les opérations comptables et financières d'une entreprise. Il/elle s'assure qu'il n'y a pas d'irrégularités au regard de la réglementation. Ainsi, il/elle garantit la fiabilité des comptes auprès des associés, des partenaires de l'entreprise et des pouvoirs publics. Il/elle émet aussi des recommandations et des conseils pour optimiser le fonctionnement ou la gestion de la société.

À la fin de sa mission, il/elle rend un rapport d'audit qui détaille les résultats de son contrôle.



Salaire débutant

2 500 - 3 300 € brut,
en fonction de la formation
initiale, la nature de l'entreprise
ou l'importance du cabinet

Domaine d'activité

Audit Légal et Contractuel
(Contrôle budgétaire et financier)

Autres appellations

Auditeur comptable, Réviseur
de compte, Auditeur
comptable et financier



MISSIONS:

Les missions de l'auditeur se déroulent selon un calendrier préétabli.

Il/elle s'assure qu'ils sont conformes à la réglementation, et vérifie que les procédures internes ont bien été appliquées.

Pour cela, il/elle peut mener des entretiens avec les dirigeants de l'entreprise et les responsables des différents services.

L'auditeur doit au préalable analyser de manière très précise l'activité de l'entreprise dont il/elle contrôle les comptes, son marché, ses produits et services, ses contraintes.

il/elle décrypte et analyse les comptes de l'entreprise à partir de documents tels que « le grand livre », la balance, les bilans, les comptes de résultats, les factures...

il/elle établit un rapport indiquant notamment les faits marquants et les risques identifiés, et indique si des opérations comptables sont conformes à la réglementation.

il/elle vérifie également le respect du formalisme juridique de l'entreprise et notamment la conformité des documents juridiques établis par l'entreprise (procès-verbal d'Assemblée Générale, procès-verbal de Conseil d'Administration...)

il/elle valide la conformité du rapport de gestion et de l'annexe.

il/elle procède à la vérification des conventions réglementées

À partir de ces constats, il/elle rédige un diagnostic et effectue des recommandations.



COMPÉTENCES :

L'auditeur doit maîtriser les règles comptables, juridiques et financières des entreprises, et d'une manière générale, il/elle doit connaître leur fonctionnement, leur environnement socio-économique et leurs particularités.

il/elle doit savoir lire et interpréter les documents financiers et comptables relatifs à l'activité de l'entreprise et connaître les procédures d'audit et les normes à respecter pour mener à bien cette mission.

Il faut certes savoir manier les chiffres... mais aussi les tableaux Excel et donc avoir une bonne maîtrise des outils informatiques !

L'auditeur doit savoir travailler en équipe, avoir le sens du contact et de l'écoute.

Une formation permanente est obligatoire tout au long de sa carrière afin de suivre toute l'actualité technique, réglementaire et fiscale.

L'auditeur est soumis au secret professionnel.

Enfin, mener une mission d'audit nécessite d'être très organisé(e), rigoureux(se) et disponible.



CADRE DE TRAVAIL

L'auditeur peut travailler sur des missions ponctuelles dans le cadre de l'audit contractuel.

Ce n'est pas qu'un métier de bureau car l'auditeur doit se rendre très régulièrement dans les entreprises dont il/elle contrôle les comptes. il/elle peut également être amené(e) à se rendre à l'étranger si l'entreprise y a des filiales, des usines, etc.

Il faut donc pouvoir se déplacer facilement et être disponible.

Le travail est rythmé par des délais imposés et l'auditeur est parfois contraint(e), par période, de travail intense.



FORMATIONS

Il faut être titulaire d'un diplôme Bac + 4 ou Bac + 5, tels qu'un :

• Diplôme d'une école de commerce,

• Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG),

• Master Comptabilité Audit (MCCA).



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

C'est aussi un secteur où l'on recrute beaucoup de jeunes diplômés.

Récemment, la loi PACTE va donner une nouvelle orientation à ce métier avec de nouvelles perspectives.

L'auditeur interne peut évoluer au sein même de son entreprise vers un poste financier, de gestion ou de direction.

L'auditeur externe peut aussi évoluer au sein du cabinet d'audit qui l'emploie et avoir progressivement davantage de responsabilités.